

Serge de Cooman (éméritat 2005)

Le professeur Serge de Cooman est né à Louvain en 1939. Il est promu docteur en médecine à l'Université catholique de Louvain en 1965 et poursuit une spécialisation en gynécologie et obstétrique dans le service de Professeur J.A. Schockaert, aux Cliniques universitaires Saint-Raphaël et Saint-Pierre à Louvain.

En 1970, il participe à une mission à l'hôpital de l'Institut de Médecine tropicale à Kasongo en République démocratique du Congo et en 1971 il se forme chez le professeur Carl Schirren, chef du Département d'andrologie, à l'Universitäts Krankenhaus Eppendorf, à Hambourg. Il fait son service militaire (1971-1973) comme gynécologue à l'hôpital militaire de Cologne et réussit, en 1987, les épreuves nécessaires pour être nommé au grade d'officier supérieur. En 1973, il revient à l'UCL où il est chargé de développer l'andrologie dans le service de gynécologie et obstétrique ainsi qu'un laboratoire dont une des spécificité est l'analyse objective de la vitesse des spermatozoïdes par un système semi-automatique et informatisé. Il crée une banque de sperme strictement destinée à l'autoconservation, (ex. avant un traitement stérilisant comme une chimiothérapie). Il développe la microchirurgie des obstructions au passage des spermatozoïdes et prépare les spermatozoïdes capables engendrant la naissance, à l'UCL, du troisième enfant conçu par fécondation in vitro en Belgique. L'andrologie est reconnue comme unité clinique à part entière en 1986. Le professeur Serge de Cooman accède à la fonction de chef de service associé en 1987 et à celle de professeur académique en 1991. Le Sénat le nomme la même année membre effectif de la Commission nationale chargée d'évaluer l'application des dispositions reprises dans la loi relative à l'interruption de grossesse. Le grade de Médecin Major de réserve lui est décerné la même année. Il est nommé professeur clinique en 1993. En mars 1994, atteint d'un abcès à Listéria dans la corne postérieure gauche de la moelle épinière, sa carrière est brutalement freinée. Cette affection engendre des séquelles très invalidantes, dont une douleur neurogène qui devient difficilement supportable et l'oblige à accepter la mise en incapacité totale de travail. Le 1er octobre 2001, à regret, il est contraint d'interrompre pour raisons médicales, ses activités à Saint-Luc et à la Faculté de médecine.

